

[Text]

[Translation]

• 1555

Mr. Bartlett: When the idea was first suggested, before any thought was given to the final form of the bill, I spoke to one of the solicitors for the board. I said that the idea has been suggested and asked if he could cope with it, did he see any problems with it. Of course, he could not give a detailed answer, but just off the top of his head he saw no difficulties in dealing with that kind of power.

I would suggest that this version of the bill probably will involve a great deal less expense than the original version would have, albeit the money will be spent in a different place. The original version involved the Public Service Commission holding up to eight months of hearings to look into the situation of some 38,000 employees in category B and making decisions about all those people. I think the number of people who will be designated, and about whom there might be appeals, will be a fairly small number, certainly small in comparison with the size of category B as it was, and that ultimately there will be a great deal less expense involved in this version than the commission would have had to spend in order to carry out its responsibilities under the original version.

Mr. Daubney: Mr. Chairman, I just want to add to that the fact that I have had discussions with the Minister of State for the Treasury Board, who is acting in the absence of the President of the Treasury Board until the end of the month. I think I can say that there is approval in principle for the scheme of amendments we have proposed here. I would not like to see us hold this matter up when we are this close to the end of the session. I would like us to report back to the House at the earliest possible opportunity and to proceed from there. However, we have to proceed on a private member's bill to get this matter back for third reading.

The Chairman: We are going to proceed with this document. Is that agreeable? It is the side-by-side version of the new revised edition of Bill C-273.

Mr. Bartlett: There are three documents, essentially—the side-by-side document, the amendments in English, and the amendments in French.

Mr. Daubney: It is side by side only to the extent that it is in the two official languages. It is not a comparison of the old one and the new one. Is that right?

The Chairman: Yes. What we can do with this document is simply start clause-by-clause consideration, note the changes and if necessary discuss or provide the rationalization for the changes that were made. So if we proceed now, we will have to take into consideration any new comments. We have all been through this, I take it.

Clause 1 is the short title, and there is no change. Is that correct?

M. Bartlett: Lorsque l'idée a été émise, avant même que l'on ait rédigé la dernière version du projet de loi, j'ai parlé à un des avocats de la Commission. Je lui ai dit que la proposition avait été soumise, et je lui ai demandé ce qu'il en pensait, et si cela lui semblait possible. Il n'a pas pu me donner de réponse détaillée, mais à son avis cela ne devait pas soulever de difficultés majeures.

Je pense d'ailleurs que cette nouvelle version du projet de loi permettra de faire des économies, ce sera moins coûteux que ce que prévoyait l'ancienne version, mais il est vrai que les dépenses ne seront pas faites par le même organisme. Avec l'ancienne version, la Commission de la Fonction publique aurait eu besoin de huit mois d'audiences pour étudier le cas de quelque 38.000 employés qui appartiennent à la catégorie B, et à l'égard desquels il lui aurait fallu rendre une décision. Je pense que les gens qui vont être désignés, et pour lesquels il y aurait peut-être appel, seront en petit nombre, relativement, en tout cas petit par rapport à ce que pouvait être la catégorie B de l'ancienne version, et je pense qu'au total, cela permettra de réaliser des économies, si l'on compare cela avec ce que la Commission aurait été obligée de dépenser.

M. Daubney: Monsieur le président, j'en ai discuté avec le ministre d'État au Conseil du Trésor, qui remplace le président du Conseil du Trésor jusqu'à la fin du mois, je pense pouvoir dire que de ce côté-là, les amendements que nous avons proposés ne soulèvent aucune objection de principe. Étant donné que la fin de la session est proche, j'aimerais que tout cela ne traîne pas. J'aimerais notamment que nous renvoyions le projet de loi à la Chambre aussitôt que possible, et que les choses suivent ensuite leur cours. Mais avant d'en rediscuter en troisième lecture, il va falloir suivre la procédure des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que nous discussions de ce document? Le Comité est-il d'accord? Il s'agit donc de la nouvelle version bilingue du projet de loi C-273.

M. Bartlett: Il y a trois documents: la version en deux colonnes en regard, les amendements en anglais et les amendements en français.

M. Daubney: Les deux colonnes en question sont en fait la version bilingue. Il ne s'agit pas d'une comparaison entre l'ancienne version et la nouvelle, n'est-ce pas?

Le président: Non. Ce que nous pouvons faire c'est commencer l'examen article par article de cette nouvelle version, noter les modifications, en discuter si nécessaire, et les expliquer. De cette façon nous pourrions d'ailleurs permettre aux membres du Comité de nous dire ce qu'ils en pensent. Ce n'est quelque chose de nouveau pour personne, je suppose.

Article 1, le titre abrégé, aucune modification, n'est-ce pas?